

1 RESULTAT BUDGETAIRE

Maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré les incertitudes sur l'évolution de certains coûts et revenus du ménage communal, telle est la détermination de la Municipalité pour l'établissement du budget 2012. Les principales incertitudes pour le nouvel exercice sont liées aux trois facteurs suivants :

- la **facture sociale** : depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage (LACI) au 1^{er} avril 2011, prévoyant la réduction du nombre d'indemnités de chômage, on dénote au plan vaudois une progression importante du nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion. Cette évolution laisse présager une augmentation de la facture sociale dont l'ampleur n'est pas encore connue;
- la nouvelle **Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise (LOPV)** : la nouvelle LOPV entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et se traduit par une bascule de 2 points d'impôt du canton aux communes afin de permettre à celles-ci de financer tout ou partie de leurs polices communales ou les prestations fournies par la police cantonale. Pour la Ville de Morges, il s'agit de participer aux coûts de la police régionale, à travers une Association des communes en voie de formation, qui regroupera en 2012 les communes de Morges, Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz. En outre, la LOPV prévoit que l'ensemble des communes vaudoises paieront au travers de la péréquation intercommunale un montant estimé à env. CHF 40 mio.
- la **croissance économique** : déterminante pour les revenus fiscaux, la croissance économique pour 2012 devra être tirée par les activités axées sur le marché intérieur puisque des fortes tendances au ralentissement sont attendues pour les exportations et les investissements des entreprises. Par ailleurs, la fin de l'évolution favorable se dessine pour l'emploi et le taux de chômage est prévu d'augmenter l'an prochain pour la première fois depuis 2009.

Au vu de cette situation, l'établissement du budget 2012, conformément à la détermination municipale, a nécessité un effort particulier visant à maintenir stable les résultats financiers des diverses activités communales.

La Ville de Morges prévoit un déficit budgétaire de CHF 4'684'566 pour l'exercice 2012, soit CHF 771'031 moins élevé qu'en 2011. Si la progression des charges témoigne d'une constante augmentation des prestations communales, elle révèle aussi que les finances communales sont plombées par une nouvelle hausse de la facture sociale qui, à elle seule, est responsable pour un tiers de l'augmentation des charges de fonctionnement. L'amélioration du déficit budgétaire est due à l'accroissement plus fort des revenus que des charges.

Le tableau 1 ci-après présente le budget par dicastère.

Tableau 1

Dicastères	Budget 2012		Budget 2011		Diff. B2012/B2011		Comptes 2010	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
AGCP	10'929'725	3'793'800	10'359'400	3'640'200	570'325	153'600	10'360'500	3'623'914
FAIG	17'248'434	63'157'836	17'874'107	59'815'720	-625'673	3'342'116	15'019'683	59'778'069
SP3	9'714'640	5'527'200	9'677'470	5'706'900	37'170	-179'700	8'436'515	5'151'303
PAT	16'797'999	11'820'939	16'231'210	11'799'910	566'789	21'029	15'990'695	11'895'180
IEEP	26'508'445	20'792'760	26'275'890	20'390'300	232'555	402'460	25'368'598	19'925'487
JSSL	32'447'278	8'309'370	29'653'240	6'885'990	2'794'038	1'423'380	30'457'213	5'907'061
ATD2	4'841'800	401'850	3'988'300	365'000	853'500	36'850	3'848'953	392'042
Total charges	118'488'321		114'059'617		4'428'704		109'482'157	
Total revenus		113'803'755		108'604'020		5'199'735		106'673'056
Ch/rev extraordinaires							525'412	414'847
Excédents		4'684'566		5'455'597				2'919'665

2 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement sont prévues d'augmenter de 3.9% par rapport au budget 2011 pour atteindre CHF 118'488'321. Le tableau 2 ci-après présente les charges par nature.

Tableau 2

Charges par nature	Budget 2012		Budget 2011	Diff. B12/B11	Comptes 2010
	charges	en %			
30 Autorités et personnel	34'089'770	28.8%	32'089'790	1'999'980	29'788'967
31 Biens, services et marchandises	22'358'490	18.9%	21'707'710	650'780	20'708'814
32 Intérêts passifs	1'671'630	1.4%	2'026'300	-354'670	2'144'352
33 Amortissements	9'123'250	7.7%	9'394'400	-271'150	8'845'611
35 Rbts, part. et subv. collectivité publ.	33'617'857	28.4%	32'648'357	969'500	33'669'062
36 Aides et subventions	11'007'914	9.3%	10'191'500	816'414	8'323'963
38 Attributions fonds/Financements spéciaux	2'812'670	2.4%	2'778'770	33'900	3'328'935
39 Imputations internes	3'806'740	3.2%	3'222'790	583'950	3'197'864
Total charges	118'488'321	100%	114'059'617	4'428'704	110'007'568

30 Autorités et Personnel : la rémunération des autorités et du personnel communal représente une charge importante du budget communal. Sa progression par rapport au budget 2011 de CHF 2 millions est principalement liée à la hausse du nombre d'employés de la commune. C'est en premier lieu l'augmentation de la capacité d'accueil des Centres de vie infantine morgiens, d'une moyenne de 119 places à 187 places, qui a nécessité l'engagement de personnel dans les nouvelles structures d'accueil. L'amélioration de cette prestation en faveur de l'accueil enfantin compte à elle seule pour environ 37% de la hausse générale des charges de personnel. En deuxième lieu, c'est la police morgienne qui, en se préparant à son rôle de police régionale suite à la réorganisation policière vaudoise mentionnée plus haut, a renforcé ses effectifs de cinq nouveaux aspirants. Le tableau en page 95 du présent fascicule montre l'évolution prévue du personnel communal pour 2012.

31 Biens, services, marchandises : le budget de charges liées à l'achat de biens, services et marchandises subit une faible augmentation de 2.9%. Elle est principalement due à une légère augmentation des coûts de l'eau, d'électricité, d'entretien des bâtiments, de machines et d'équipements. Par ailleurs, les loyers sont en augmentation suite au relogement du Cyberforum et à la location de portacabines pour héberger deux classes d'école. La mise en œuvre de mesures prévues par le PALM (Plan d'agglomération Lausanne-Morges) nécessite par ailleurs davantage d'études d'experts.

32 Intérêts passifs : la diminution de la dette en 2011, conjuguée à la stratégie d'emprunt visant à augmenter la part de la dette à court terme, devrait permettre une baisse notable de la charge liée au service de la dette.

35 Remboursements et subventions à des collectivités publiques : pour la première fois depuis l'introduction de la péréquation financière en 2006, le décompte final de la péréquation 2010 a réservé une bonne surprise, notamment un solde d'environ CHF 2.1 millions en faveur de la Ville de Morges. Pour 2012 par contre, la forte augmentation de CHF 1.4 million de la facture sociale annoncée par le canton pèse lourdement sur les finances communales. En outre, dans le cadre de la nouvelle organisation policière, un montant (toujours en discussion entre l'Union des communes vaudoise et le Conseil d'Etat) d'environ CHF 40 millions sera refacturé aux communes par le biais de la péréquation indirecte. La part de Morges portée au budget 2012 s'élève à CHF 1 million.

36 Aides et subventions : la participation de la Ville de Morges aux transports publics de Morges et environs (TPM) subit une forte hausse de plus de CHF 600'000, justifiée par l'amélioration de prestations apportées au réseau de transports publics. Du côté des aides individuelles, le montant alloué à l'aide complémentaire communale AVS a été revu à la hausse de CHF 200'000, conformément aux dispositions du nouveau règlement adopté par le Conseil communal dans le but de garantir une meilleure distribution de la prestation entre les ayants droit.

3 REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de fonctionnement sont prévus d'augmenter de 4.8% par rapport au budget 2011 pour atteindre CHF 113'803'755. Le tableau 3 ci-après présente les revenus par nature.

Tableau 3

Revenus par nature	Budget 2012		Budget	Diff.	Comptes
	revenus	en %	2011	B12/B11	2010
40 Impôts	51'113'550	44.9%	47'275'000	3'838'550	50'701'559
41 Patentes, concessions	575'500	0.5%	521'100	54'400	433'767
42 Revenus du patrimoine	13'609'449	12.0%	13'796'590	-187'141	13'901'155
43 Taxes, emoluments, produits des ventes	26'849'968	23.6%	26'722'550	127'418	25'676'495
44 Parts recettes cant. sans affectation	1'000'000	0.9%	650'000	350'000	615'187
45 Part. et rbts collectivités publiques	14'606'186	12.8%	14'126'277	479'909	10'563'768
46 Autres prestations et subventions	1'478'762	1.3%	1'053'713	425'049	831'607
48 Prélèvements s/fonds et financ. spéciaux	763'600	0.7%	1'236'000	-472'400	1'166'502
49 Imputations internes	3'806'740	3.3%	3'222'790	583'950	3'197'864
Total revenus	113'803'755	100.0%	108'604'020	5'199'735	107'087'903

40 Impôts : comme expliqué ci-dessus, après la baisse de 6 points de 72.5 à 66.5 en 2011, le taux d'imposition augmentera dans le cadre de la nouvelle LOPV de 2 points, de 66.5 à 68.5, en 2012. Le tableau 4 ci-après présente les recettes fiscales liées au taux d'imposition.

Tableau 4

	Budget	Budget	Diff.	Comptes	Diff.
Recettes fiscales	2012	2011	B12/B11	2010	B12/C10
Taux d'imposition	68.5	66.5		72.5	
Revenu personnes physiques	29'545'000	27'475'000	2'070'000	27'388'938	2'156'062
Fortune personnes physiques	4'270'000	3'855'000	415'000	3'531'848	738'152
A la source	2'040'000	1'765'000	275'000	4'664'665	-2'624'665
Etrangers sans activité	490'000	275'000	215'000	497'749	-7'749
Prestations en capital	565'000	550'000	15'000	518'300	46'700
Bénéfice personnes morales	6'845'000	6'295'000	550'000	4'262'197	2'582'803
Capital personnes morales	370'000	460'000	-90'000	925'782	-555'782
Recettes fiscales selon taux	44'125'000	40'675'000	3'450'000	41'789'479	2'335'521
Impôt par point	644'161	611'654	32'506	576'407	67'754
Habitants au 31.12	15'800	14'900		14'759	
Impôt par point et habitant	40.8	41.1		39.1	

Le budget 2012 montre une hausse générale des recettes d'impôts, dont la part correspondant à la bascule est estimée à CHF 1.3 million. L'augmentation réelle, hors bascule, des recettes fiscales provenant des personnes physiques s'élève de CHF 1.5 million. Celle-ci s'explique majoritairement par le fait que la Ville de Morges prévoit une évolution démographique plus forte que les années précédentes en raison de la construction d'un plus grand nombre de logements. D'autre part, l'indice suisse des salaires montre une hausse effective des salaires au premier semestre 2011 et les experts annoncent une augmentation générale des salaires dans tous les secteurs industriels, malgré les perspectives conjoncturelles défavorables pour 2012.

Quant à l'établissement du budget des revenus provenant de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, la difficulté réside dans la prévision de l'évolution des bénéfices des entreprises morgiennes dans un contexte économique particulièrement complexe. Le tissu économique morgien étant composé de nombreuses entreprises actives sur le marché domestique, les recettes fiscales des personnes morales devraient, malgré le franc fort, atteindre voire légèrement dépasser le budget 2011.

Enfin, la valeur budgétée du point d'impôt augmente pour atteindre CHF 644'161, par contre celle du point d'impôt par habitant recule à CHF 40.8 en raison de l'augmentation relativement importante du nombre d'habitants.

42 Revenus du patrimoine : les loyers des bâtiments sont en légère baisse par rapport au budget 2011 suite au changement de l'utilisation des locaux.

43 Taxes, émoluments, produits des ventes : la vente d'eau, de gaz et de combustible, les taxes de raccordements aux réseaux des égouts et d'épuration, la vente de billets du Théâtre de Beausobre et les amendes d'ordre perçues par la police représentent le trois quart des revenus du présent chapitre. Alors que les taxes de raccordement sont budgétées en légère hausse grâce à la croissance du nombre de raccordements, les produits de vente d'eau et d'énergie devraient rester stable, tout comme la vente de billets du Théâtre de Beausobre qui maintient ses prix d'entrées pour la nouvelle saison 2011/2012. Quant aux amendes d'ordre, la police prévoit une diminution d'environ CHF 200'000 en adéquation avec sa politique modérée en matière de répression des infractions au code de la route et du stationnement.

45 Participations et remboursements collectivités publiques : le retour du fonds de péréquation y compris les dépenses thématiques représente la majeure partie, soit CHF 9 millions, des remboursements de collectivités publiques. D'autres remboursements concernent la participation du canton aux charges de prévoyance sociale et celle des communes aux charges de la sécurité régionale et à l'enseignement. Ces participations évoluent en fonction du coût des prestations fournies.

4 DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET AUTOFINANCEMENT PLANIFIES

Les dépenses d'investissement nettes pour 2012 sont budgétées à CHF 20.1 millions. Dans un effort de limiter les dépenses d'investissement, la Municipalité a, comme en 2011, seulement autorisé les investissements de première priorité définis selon le plan des dépenses d'investissements 2012-2016 de la Commune. Ainsi, l'année 2012 verra le début des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, sous réserve de l'acceptation du préavis déposé au Conseil communal en septembre 2011. Le Théâtre de Beausobre bénéficiera de la rénovation de l'intérieur de ses foyers puis de l'agrandissement de ses locaux administratifs. Du côté des infrastructures, un nombre important de projets d'aménagements et de remplacements seront exécutés en 2012, tels que le projet d'aménagement en relation avec le plan de quartier Charpentiers-Nord et le projet Avenue de Marcelin qui fait l'objet d'une mesure PALM. Le détail des dépenses d'investissements du patrimoine administratif et financier est présenté en pages 93 et 94.

Tableau 5

	Budget	Budget	Diff.	Comptes	Diff.
	2012	2011	2012/2011	2010	2012/2010
Investissements nets	20'065'988	17'437'400	2'928'588	7'441'666	12'924'322
Autofinancement	6'487'754	5'481'573	1'006'181	8'088'380	-1'600'626

L'autofinancement généré par la commune devrait permettre de financer un tiers des dépenses d'investissement. Le solde sera couvert par de nouveaux emprunts, qui sont prévus de passer de CHF 53 millions au 31.12.2011 à CHF 65 millions au 31.12.2012.

5 CONCLUSION

Comme chaque année, les prévisions budgétaires sont entourées de plusieurs facteurs d'incertitudes. En particulier, l'incertitude liée à la facture sociale est récurrente et plombe sévèrement le résultat. C'est grâce aux prévisions de revenus fiscaux prudemment optimistes, que l'augmentation des charges est partiellement absorbée. En effet, les projets de construction de logements devront engendrer une croissance démographique plus importante que les années précédentes et favoriser les rentrées fiscales. Grâce à une gestion active de la dette et aux taux d'intérêts très attractifs, la charge financière demeurera raisonnable et ne devrait pas dépasser le niveau de 2011.

L'autofinancement généré par les activités communales se maintient, malgré le déficit budgétaire, à un bon niveau qui permettra à la Ville de Morges de poursuivre la mise en œuvre de ses projets d'investissement tout en maintenant son endettement brut clairement en dessous de la moyenne vaudoise. Ce dernier est estimé pour la Ville de Morges à CHF 4'900 par habitant à fin 2012 (CHF 4'862 en 2009) alors que la moyenne cantonale est de CHF 7'951 (état 2009).

En conclusion, la Ville de Morges reste une ville attractive pour la population et les entreprises. Dotée de finances saines qui lui permettent de maintenir stable le taux d'imposition pour la 17^e année consécutive (depuis 1994), elle soigne son patrimoine immobilier et ses infrastructures et veille aux prestations adaptées en matière d'aides sociales et de sécurité urbaine. Enfin, le maintien de finances saines est l'objectif prioritaire de la Municipalité pour 2012 et pour la nouvelle législature.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2012 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

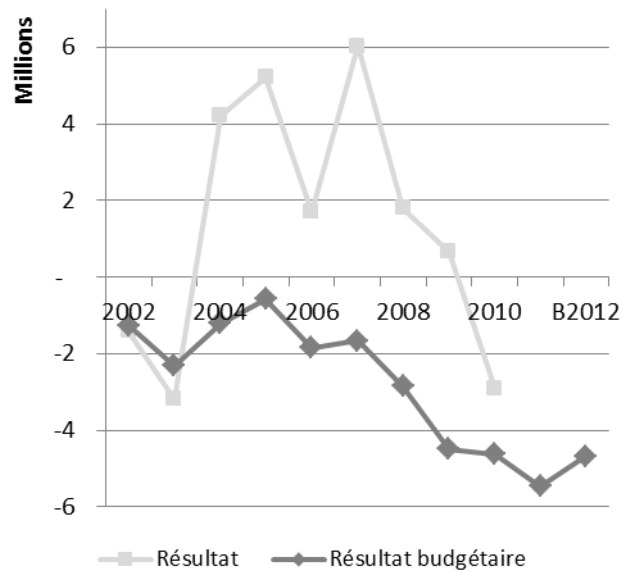
1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2012 présentant un excédent de charges de CHF 4'684'566;
2. de prendre acte du budget des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 octobre 2011.

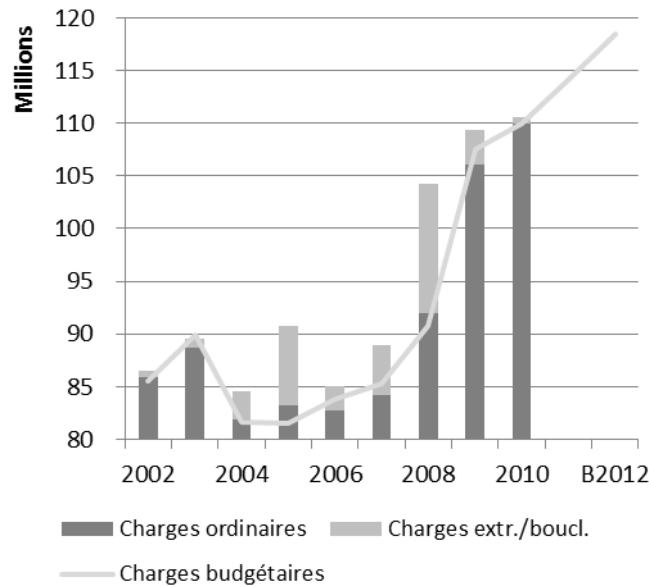
au nom de la Municipalité
la syndique
N. Gorrite
le secrétaire
G. Stella



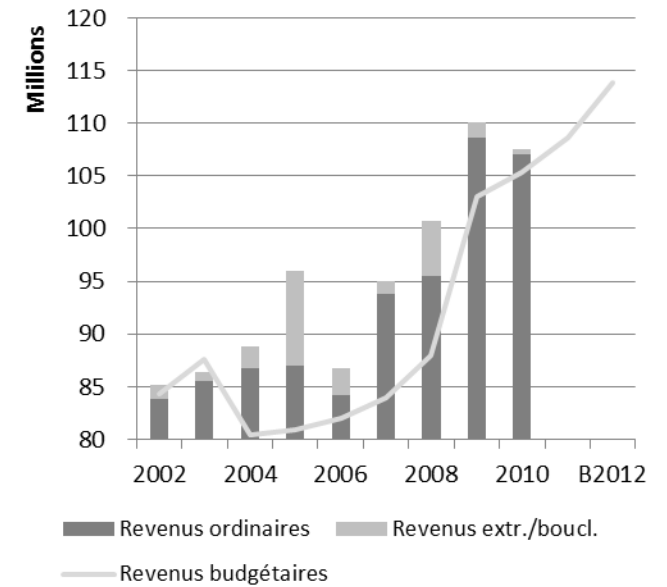
Comparaison: résultat avec budget



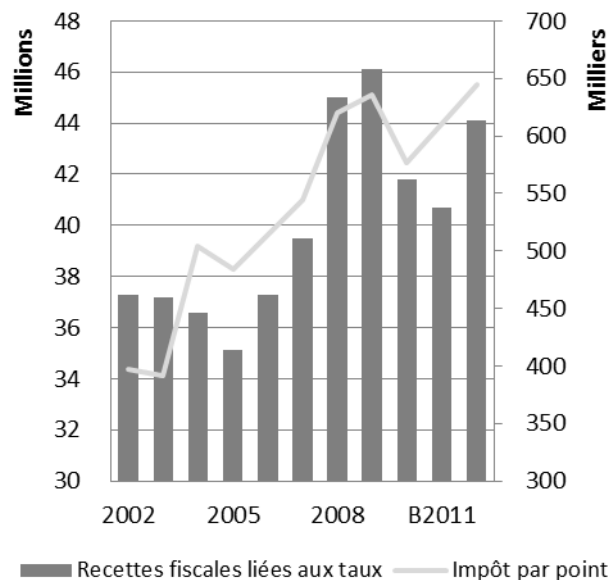
Evolution des charges



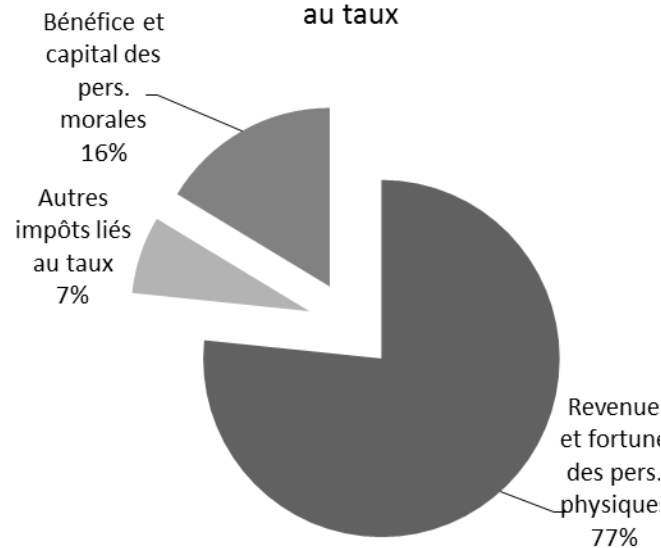
Evolution des revenus



Evolution des recettes fiscales



Répartition des recettes d'impôts liées au taux



Investissements et autofinancement

